

FORMULAIRE D'ADHESION 2010

A retourner accompagné du règlement de la cotisation à

ASSOCIATION FOND'ACTION ALSACE

56 boulevard d'Anvers - 67000 STRASBOURG

Tel / Fax : 03 88 36 63 77 - Courriel : falsace@wanadoo.fr – site Internet : www.fondaction-alsace.com

€ Madame

€ Monsieur

Prénom : Nom :

Société :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Courriel : Site Internet :

Adhère à l'Association Fond'Action Alsace pour 2010

A titre personnel

€ Adhérent 40 €

€ Soutien : 75 €

€ Donateur : 150 €

Au titre de la Société

€ Adhérent : 300 €

€ Soutien : 700 €

€ Donateur : 1 000 €

Et adresse ci-joint mon règlement.

Fait à le

Signature :

RECONNAISSANCE DE MISSION D'UTILITE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 21 août 2008, l'association Fond'Action Alsace a obtenu que sa mission soit reconnue d'utilité publique (statut spécifique aux associations établies en Alsace-Moselle). Ceci confère des avantages juridiques mais aussi fiscaux à l'attention :

- Des **entreprises** qui effectuent des opérations de mécénat : une **réduction d'impôt égale à 60 %** du montant du versement dans la limite de 5p.mille du chiffre d'affaires hors taxe (article 238 bis du CGI).
- Des **particuliers** qui consentent des dons : la **réduction d'impôt est égale à 66%** du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du CGI). Une autre réduction est accordée aux particuliers soumis à l'ISF qui peuvent choisir d'imputer 75% du montant de leur versement sur leur cotisation d'ISF dans la limite de 50 000 € (article 885-0 V bis A du CGI).

Régime juridique et fiscal lié à la reconnaissance de mission d'utilité publique : www.fondaction-alsace.com.